

PART 145 : ORGANISMES DE MAINTENANCE

Extension à la réglementation étatique (EMAR/FR 145)

But

Cette formation s'adresse aux ingénieurs et cadres appartenant aux industries aéronautiques.

Elle leur permettra de se sensibiliser aux exigences auxquelles doivent répondre les organismes de maintenance d'aéronefs, moteurs, hélices, équipements et éléments d'aéronefs.

L'extension (EMAR/FR 145) de l'application de ces exigences aux aéronefs étatiques sera présentée.

Esprit Général

Les formations :

AED 054 - PART 21J : organismes de conception - Extension au EMAR/FR21 J

AED 055 - PART 21G : organismes de production - Extension au EMAR/FR 21G

AED 056 - PART M : maintien de la navigabilité des aéronefs - Extension au EMAR/FR M

AED 057 - PART 145 : organismes de maintenance - Extension au EMAR/FR 145

sont relatives à la réglementation de l'EASA appliquée aux agréments d'organisations. L'intérêt de ces formations réside dans leur caractère obligatoire dans l'industrie aéronautique européenne.

Après une introduction à la notion d'autorité les exigences relatives à la maintenance seront présentées.

La formation s'orientera ensuite vers une présentation des exigences relatives aux agréments d'organismes de maintenance.

Prérequis**Niveau du stage : Base**

Ingénieurs et cadres, sans formation préalable au domaine traité.

Avoir suivi le stage AED 056 est recommandé

Durée et emploi du temps

Le stage dure 1 jour (6 heures).

**Eric Alexis SANTINI**

Expert aéronautique international

**Date**

TOULOUSE 5 Juin 2024

Catalogue Complet
des formations* [Conditions Générales](#)

Sommaire

- **Connaître le rôle de la maintenance dans le "maintien de navigabilité"**
 - Liens entre certification de navigabilité
 - Processus de maintien de la navigabilité
 - Maintenance, programme de maintenance
- **Présenter et comprendre les paramètres de l'agrément d'organisme de maintenance. Présentation des particularités du PART 145 EASA 1321/2014 et des spécificités EMAR/FR 145Éligibilité**
 - Présenter les conditions préalables à une demande d'agrément de maintenance.
 - Les termes de l'agrément
 - Les exigences en matière de locaux, de personnel, personnels de certification et personnels de soutien (catégories B1 et B2)
 - La notion de licence et d'habilitation APRS
 - La gestion des instruments, outillages et matériels
 - Les conditions d'acceptation des éléments d'aéronefs
 - Condition d'acceptation des éléments installés (neufs ou réparés)
 - Les données d'entretien
 - Données des autorités et de l'organisme de gestion de navigabilité
 - La planification de la maintenance
 - Les impératifs en matière de disponibilité de personnels et de locaux
 - Les attestations des travaux d'entretien
 - Aéronefs
 - Équipements, éléments d'aéronefs
 - L'enregistrement des travaux d'entretien
 - La notion de CRM
 - Les comptes-rendus d'événements
 - Les politiques de sécurité et de qualité, procédure d'entretien et système qualité
 - La gestion du système : comment garantir la conformité de la maintenance avec les exigences de navigabilité
 - Comment s'assurer que ses responsabilités sont correctement assumées
 - Les moyens et méthodes faisant l'objet de procédures écrites
 - Le suivi des sous traitants
 - Les manuels des spécifications de l'organisme de maintenance (MOE)
 - Présentation des spécifications d'entretien
 - Les prérogatives, limitations, modifications, maintien de la validité de l'organisme
 - Modifications de l'organisme
 - Maintien de la validité de l'agrément
 - Constatations, les niveaux de non-conformité
- **Système de Gestion de la sécurité**

Version anglaise programmable à la demande

Pour faire une demande

Bulletin d'inscription

* [Conditions Générales](#)